

*L'identité européenne, une identité politique*

par Monsieur Jacques DELORS

Séminaire « *L'Europe en quête d'identité* »

« Notre Europe » - EKEM

Séance publique

Athènes, le 14 novembre 1998

Monsieur le Premier Ministre.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

La multiplication des demandes d'adhésion à l'Union européenne et l'ouverture des négociations avec les pays d'Europe centrale et orientale nous placent aujourd'hui au pied du mur.

L'élargissement de l'Union ne peut, en effet, être réduit à sa seule dimension institutionnelle et financière. Non. L'arrivée de nouveaux pays nous contraint à une difficile réflexion sur la signification que nous entendons donner à « l'européanité ».

Qui est européen? Qui peut prétendre à l'adhésion? Allons plus loin: Qu'est ce qu'une communauté politique? Un club? Une grande famille? Une association? Telles sont quelques unes des questions qui se posent aujourd'hui.

C'est pourquoi le Centre Hellénique d'Études Européennes et le Groupement d'Études et de Recherches « Notre Europe » ont demandé à des intellectuels issus de toute l'Europe d'initier un vaste débat sur la perception de l'Europe et de ses identités. Et je dois dire que ce fut un vrai bonheur que d'entendre, durant deux jours, ces sociologues, ces historiens, ces philosophes, ces hommes de lettres...confronter leurs vues, souvent fort divergentes, sur la perception de l'Europe et de ses identités.

Je tiens à remercier chaleureusement le Premier Ministre, Monsieur Constantin Simitis et le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Théodoros Pangalos, pour leur soutien personnel à l'organisation de cet événement.

Mais, si vous le permettez, je vais, ce soir, quitter un temps le terrain sociologique ou historique au profit d'une réflexion plus politique sur la nature de la construction européenne. Sur quel principe d'identité construire l'Union européenne ? Quel modèle politique mettre en place pour répondre aux défis du jour ? Voilà les deux questions que j'aimerais aborder avec vous.

## I. L'identité européenne. une identité politique.

### *Identities européennes et identités nationales*

Trop souvent on conçoit l'identité européenne comme une sorte d'identité nationale au niveau européen. Du coup, on attend d'elle qu'elle engendre les mêmes liens affectifs, les mêmes types de loyautés qu'une nation.

On mesure sa présence dans les symboles, dans les discours publics, dans le sport. Nul doute que, mesurée à cette échelle, l'identité européenne apparaisse bien pâle, voire chimérique.

Il y a là, me semble-t-il, un malentendu. L'identité européenne ne peut être conçue comme une reconduction du nationalisme dans un espace élargi. Le Professeur Hartmut Kaeble l'a bien montré dans un article récent consacré à cette question.

D'une part, la perception que l'Europe a d'elle-même reposé, davantage que le nationalisme, sur des objectifs clairement définis tels que la démocratie, la paix, la prospérité.

Contrairement à l'identité nationale, la construction européenne ne s'appuie pas principalement sur des symboles, sur des monuments, sur des mythes, ni même sur une langue commune. Les émotions nous rattachent aux nations, mais pas à l'Europe.

D'autre part l'identité européenne n'est pas née d'une action militaire ou d'un acte de résistance contre une autre nation comme l'identité américaine s'est forgée contre l'Angleterre, l'identité allemande contre Napoléon ou l'identité italienne contre les Habsbourg...L'identité européenne est née, au contraire, des enseignements tirés des deux guerres mondiales: ce n'est une victoire militaire mais bien au contraire l'expérience des ravages de la guerre qui ont marqué l'acte de naissance de la construction européenne.

A la fin du XIXe siècle, le Français Ernst Renan avait distingué deux éléments pour caractériser la naissance de l'idée de nation. Une histoire commune, tout d'abord: « *la possession en commun d'un riche legs de souvenirs* », écrivait-il. Et il poursuivait: « *Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire...voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale* ». La volonté, ensuite, le désir de vivre ensemble et de « *continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu..* ».

On voit tout de suite l'originalité de l'identité européenne, du moins à sa naissance. Car, quelle était, en 1945, la perception que l'on avait de l'histoire commune des Européens ? L'histoire de leurs guerres, de leurs rivalités, de leurs affrontements. Quant à la volonté, elle n'était, à l'époque le fait que d'une infime minorité d'intellectuels et d'hommes politiques.

Autre originalité : l'identité européenne ne s'est pas construite, comme ce fut souvent le cas pour les Etats-nation, sur l'affaiblissement, la marginalisation des entités qui la composent. Trop souvent, on oppose le caractère « naturel » de la nation au caractère soi-disant « artificiel » de la construction européenne. C'est oublier que nombre de nos Etats se sont construits par un processus politique complexe, incluant souvent la violence. Autrement dit, une unité aujourd'hui présentée comme « naturelle » s'est en réalité constituée par les moyens combinés de l'action politique et de la force. L'intégration européenne, elle, s'est fondée sur des idéaux pacifiques. L'identité européenne n'est pas née à la place, mais à côté des liens constituant les États nationaux. Elle est issue de regroupements volontaires et de l'adhésion de différents pays. Ce que symbolise la clef de voûte de l'Union, le Conseil européen - qui réunit les Chefs d'Etat et de gouvernement nationaux.

L'identité européenne moderne est également fondamentalement différente des identités européennes plurinationales telles la monarchie des Hasbourg, l'Union soviétique ou la Yougoslavie qui, toutes, étaient fondées, en partie, sur des effets de domination.

Cette nouvelle identité européenne est-elle appelée à se substituer progressivement aux identités nationales ? Je ne le crois absolument pas. Ces deux identités sont, me semble-t-il, non seulement différentes mais également complémentaires. Les citoyens l'ont d'ailleurs bien compris, puisqu'ils sont désormais majoritaires à se considérer comme Européens et avant tout comme citoyens de leurs pays respectifs.

## *Pour un patriotisme constitutionnel*

Ces distinctions étant posées, sur quel principe bâtir notre Union politique? Posons la question autrement, de façon plus crûe et plus concrète: quel doit être le principal critère d'adhésion à l'Union Européenne?

Il me semble qu'on peut, ici, distinguer trois grandes options, toutes présentes, explicitement ou implicitement, dans les discours de nos hommes politiques: le rapprochement des cultures, les défis du monde extérieur, l'idéal démocratique.

### La synergie par la culture

La première option met principalement l'accent sur la proximité culturelle, le mot culture étant entendu dans son sens le plus large. Le modèle politique choisi est celui de la « grande famille ». Selon ce critère, pourraient faire partie de l'Union les « proches », les « parents » entendus dans un sens plus ou moins large. Et, pour les distinguer, on insiste sur les caractéristiques supposées de l'identité européenne: droit romain, civitas grecque, liberté germanique, et, surtout, christianisme...

Je ne nie pas le très grand intérêt intellectuel qu'il peut y avoir à tracer les lignes de convergence et les zones de fracture culturelles en Europe. Mais peut-on faire de l'appartenance culturelle un principe politique? Je ne le crois pas.

De surcroît, la tâche s'avère extrêmement difficile car les paramètres culturels de l'Europe n'ont jamais cessé d'être objets de débats. Le Vieux Continent, on l'a dit et répété, est la source de la foi et de l'éthique judéo-chrétienne. Certes. Mais le Professeur Norman Davies l'a bien montré dans l'ouvrage qu'il vient de consacrer à l'histoire européenne: nombre des sources d'inspiration les plus fructueuses de notre histoire- pensons à la passion de la Renaissance pour l'Antiquité ou à l'obsession Romantique de la Nature - présentaient des caractères païens.

Bien sûr, l'Europe, c'est en partie le christianisme. Mais, c'est aussi le libre-examen, l'agnosticisme ou l'athéisme. Et j'ajouterais, n'en déplaise à certains : désormais, l'Europe c'est aussi un peu l'Islam. En réalité, le pluralisme s'impose.

La première des caractéristiques de l'Europe, c'est précisément son extraordinaire diversité. C'est une identité multiple, qui ne naît qu'en liaison avec d'autres identités. Diversité qui est loin de s'affaiblir aujourd'hui, comme le craignent certains. Permettez moi, sur ce point, de citer le sociologue Henri Mendras, écrivant au sujet de l'Europe occidentale: *« Un trompe l'oeil historique pourrait laisser penser que la modernité est un rouleau compresseur qui écrase toutes les aspérités. En réalité, unique par ses caractères majeurs communs, l'Europe occidentale reste extraordinairement diverse. Le changement perpétuel qui l'anime ne va pas, contrairement à une idée répandue, vers plus d'homogénéisation(...) la diversité croissante de nos goûts et de nos moeurs entrave la domination d'une seule culture ».*

## Les défis du monde extérieur

Deuxième critère d'adhésion, trop souvent présent à mots couverts: le critère utilitariste. La société est conçue, ici, comme une sorte d'équilibre comptable entre prestations réciproques des co-sociétaires.

C'est le modèle des *mutual benefits societies*, qui conçoit l'Union comme une sorte de grand club. En Europe occidentale, cette option prend déjà la forme d'un chauvinisme du *Welfare*, protectionnisme du bien être.

Loin de moi l'idée de sous-estimer les très lourdes contraintes, voire les sacrifices financiers, imposés par l'élargissement. Mais disons le tout net: l'Union européenne n'est pas à constituer comme un club de riches.

Plus que jamais, elle doit reposer sur le triptyque: compétition, bien sûr, mais aussi la coopération qui renforce et solidarité qui unit. Le principe censitaire n'a pas sa place dans une démocratie digne de ce nom. Plus que jamais, peut-être plus poussés par les impératifs de la raison que par les élans du coeur, les Européens sont sommés par l'histoire de choisir entre le déclin peut-être doré ou la survie comme ensemble politique fier de ses traditions et de ses cultures, mais aussi fort d'une puissance à bâtir.

## Le progrès par l'idéal démocratique

Troisième critère, enfin: le critère démocratique qui pourrait servir de socle à ce que le philosophe Jürgen Habermas a appelé le « patriotisme constitutionnel ». Selon cette perspective, l'identité politique de l'Union se stabiliserait sur les principes d'autonomie et de responsabilité qui sous-tendent la conception de la démocratie et de l'Etat de droit.

Sans nier les solidarités locales, régionales, les motifs suprêmes d'identité ne sont plus, ici, des motifs de parenté ou de proximité mais l'adhésion aux principes universels des droits de l'Homme et de la démocratie.

D'où une difficulté immédiate : la communauté politique ainsi formée serait elle virtuellement illimitée, sans frontières ? Non. D'une part, le principe démocratique comprend en lui même un critère d'inclusion ou d'exclusion. il signifie qu'être Européen ou qu'être riche ne confère aucun droit moral à l'adhésion.

Si un peuple, si un Etat d'Europe viole les principes de pluralisme, de tolérance, d'égalité, de liberté qui sont ceux de la communauté, alors il perd *ipso facto* son droit à y appartenir.

D'autre part, ne soyons pas naïf: les décisions d'adhésion seront toujours soumises à d'autres contraintes. Des contraintes spatiales, géographiques car nos concitoyens ont besoin d'un espace visible et relativement délimité. Des contraintes culturelles ou financières ont également leur place.

## Pour un acciornamento de la démocratie

Mais au total, seule l'idée d'une démocratie à approfondir sans cesse et à illustrer concrètement peut servir de ressort à une véritable Union politique. En définissant la citoyenneté européenne par la jouissance de droits civils et politiques - et non par référence à une quelconque unité culturelle - les inspirateurs du traité de Maastricht l'ont d'ailleurs bien compris, même s'ils n'en ont pas tiré toutes les conséquences.

On ne peut cependant en rester là. Si l'on veut éviter que l'adhésion ne soit par trop formelle, il nous faut, pour reprendre l'expression du philosophe Jean-Marc Ferry, une culture politique partagée. « Culture commune partagée » et non « culture politique unifiée » car la force de la construction européenne passera précisément par l'ouverture des cultures nationales les unes sur les autres, par la mise en place d'un espace public pluraliste.

L'édification d'un espace économique intégré a demandé, vous le savez, la création d'un cadre juridiquement harmonisé pour la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. La formation d'une culture politique commune dépendra avant tout d'une confrontation civilisée entre des traditions juridiques et des sensibilités nationales différentes. Une culture politique commune ne se construira pas comme un marché unique; elle se formera par l'échange et la confrontation d'idées.

## II. Pour un nouveau modèle politique

Ces principes étant rappelés, il est clair que l'Europe ne peut plus, aujourd'hui, faire l'économie d'une vaste réflexion sur l'adaptation de son modèle politique aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les défis lancés à l'Union sont aujourd'hui les plus nombreux auxquels la construction européenne ait jamais eu à faire face. Le calendrier, tout d'abord, fait se télescoper plusieurs échéances. Deux importants traités viendront à terme dans les prochaines années : celui de l'UEO, en 1998, et celui de la CECA, en 2001. S'y ajoute dans l'immédiat la mise en oeuvre de l'Union économique et monétaire, au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Sans oublier, toujours en 1999, l'expiration du " paquet financier ", reflet des choix de l'Union en matière de politiques et d'actions communes, et notamment en regard du principe, inscrit dans l'Acte unique de cohésion économique et sociale.

A ce calendrier officiel, viennent se greffer les défis politiques nés de la chute du Mur de Berlin et des effets en chaîne qui en ont résulté depuis 1990. Il existe, aujourd'hui, une formidable demande d'Europe, comme en témoignent les treize pays qui frappent à notre porte. Et la liste n'est sûrement pas close. Une demande à laquelle nous nous devons de répondre.

Il me semble utile de le préciser d'emblée, pour sortir d'un mauvais procès selon lequel les partisans d'un modèle communautaire efficace préféreraient éviter l'élargissement de l'Union pour mieux donner la priorité à son approfondissement. Croyez-moi, cette opposition rituelle entre " élargissement " et " approfondissement " existe bien : c'est un redoutable problème. Mais en réalité, nous n'avons pas le choix. Nos frères de l'Est, séparés de nous par un décret de l'histoire, sont aussi Européens que nous culturellement, géographiquement, spirituellement. Les accueillir, tel est bien notre devoir impératif à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cela dit, la tâche n'est pas facile : comment étendre nos valeurs de paix et de compréhension mutuelle à l'ensemble de l'Europe tout en préservant l'efficacité et la solidité du modèle communautaire ? Car, ne l'oublions pas, c'est bel et bien ce modèle là qui est devenu un pôle d'attraction pour tous les peuples du Continent.

Ce serait rendre le pire service à nos frères de l'Est que de renoncer à une partie de notre acquis identitaire et d'oublier ce qui a fait notre force.

Autrement dit, l'Europe manquerait à sa vocation en refusant de s'élargir, mais elle perdrait sa dynamique en n'adaptant pas sa maison, son cadre politique et institutionnel, à la nouvelle donne de l'élargissement.

La question se pose aujourd'hui en termes aigus, pour au moins deux raisons. D'une part, les élargissements précédents ne concernaient que deux ou trois pays. Désormais, je l'ai dit, pas moins de treize pays sont officiellement candidats. D'autre part, le système institutionnel, conçu initialement pour une Communauté de six pays, donne déjà, à quinze, de sérieux signes d'essoufflement.

Qu'en sera-t-il quand nous serons vingt-cinq ou trente ? Comment faire en sorte que l'élargissement ne soit pas l'addition de nos faiblesses, mais la conjugaison de nos forces ?

Il n'entre pas dans mon intention de vous délivrer un schéma institutionnel " clé en main " susceptible de résoudre l'ensemble de ces contradictions.

Plus modestement, j'aimerais formuler deux exigences qui, me semble-t-il, s'imposent aujourd'hui à l'Europe : une exigence de démocratie, c'est aussi plus de transparence et plus de compréhension par les citoyens ; une exigence d'efficacité pour accorder nos moyens aux objectifs proclamés.

## *Rendre l'Union plus démocratique*

La dénonciation du déficit démocratique est aujourd'hui devenu un des passages obligés du débat européen. Et il est vrai que l'Union est loin, trop loin, de ses citoyens. Il est évident que nous pouvons et devons faire mieux en terme de transparence et de lisibilité.

Mais il me semble utile, sur ce point, de clarifier un débat qui, fréquemment, prête aux contresens, voire à la mauvaise foi.

Trop souvent, en effet, on a tendance à faire de l'Europe le bouc émissaire par trop commode de notre mélancolie démocratique.

Or, il est évident que le projet européen a été, dès ses origines, et reste toujours aujourd'hui, intimement lié à l'idéal démocratique. Puisant ses racines spirituelles dans la résistance à tous les totalitarismes, il n'a cessé de renforcer sa vocation à promouvoir la démocratie et le respect de la règle de droit.

La Communauté est également la seule organisation internationale à disposer d'une Assemblée directement élue par ses citoyens. Assemblée dont les pouvoirs viennent d'être notablement renforcés par le récent traité d'Amsterdam.

Mais surtout, il doit être clair que l'approfondissement de la démocratie dans l'espace européen ne peut réussir sans un effort de même type pour redonner de la vigueur et du sens à nos démocraties nationales.

C'est pourquoi on peut dire, me semble-t-il, que le vice démocratique dont souffre aujourd'hui l'Europe réside avant tout dans le défaut d'implication des peuples et de leurs représentants, dans les processus diplomatiques et normatifs tant au niveau national qu'au niveau européen.

Alors que l'Europe ne cesse de pénétrer plus avant dans la vie quotidienne des peuples, elle inquiète plus qu'elle ne rassure, elle ennueie plus qu'elle ne passionne. L'Europe n'est d'ailleurs pas la seule à souffrir de cet éloignement : c'est un problème qu'on retrouve au niveau de beaucoup de nos démocraties nationales où la distance se creuse entre gouvernants et gouvernés. Il est vrai que, sur ce point, la situation n'est pas identique d'un pays à l'autre et est souvent fonction de la vigueur des mœurs démocratiques. Mais tous les pays sont confrontés aujourd'hui à cette tension entre le global et le national, entre le global et le local. En d'autres termes, il nous revient de surmonter ce paradoxe : au moment où les totalitarismes reculent et que la démocratie formelle s'étend, la vivacité de nos vieilles démocraties semble s'étioler.

C'est pourquoi, il faut réinventer des schémas démocratiques de médiation entre les différents niveaux de pouvoir. De ce point, l'Union européenne peut jouer un rôle essentiel en faisant émerger les aspirations du local et du national dans le champ du global, tout en diffusant les responsabilités vers le bas par le développement et la participation citoyenne.

Pour cela, l'Union européenne doit être acceptée dans ses finalités et compréhensible dans son fonctionnement. Or, à cet égard, l'évolution de ces dernières années est inquiétante, faite d'une juxtaposition de structures, d'une complexité croissante des procédures et d'une extension confuse des compétences.

D'où le sentiment répandu chez nos concitoyens, que la Communauté se mêle bien souvent de ce qui ne la regarde pas.

Cette confusion a des raisons historiques, liée à la méthode dite de "l'engrenage" adoptée par les Pères Fondateurs de la Communauté. A l'époque du traité de Rome, en effet, il eût été peu réaliste et politiquement inacceptable de définir quelle serait, en fin de processus, l'exacte répartition des pouvoirs entre l'Union et ses Etats. D'où le choix de la méthode dite des "petits pas". Méthode qui conduisait à conférer progressivement à l'Union des compétences de plus en plus étendues, mais sans trop préciser ce qui, ultimement, serait exercé au niveau supranational et ce qui demeurerait de la compétence des Etats.

L'expérience a, il est vrai, montré que de nombreux antidotes peuvent être mis en place pour lutter contre les risques de surréglementation. C'est ce que la Commission a fait, à partir de 1985, par l'application systématique de principes simples, tel celui de la reconnaissance mutuelle qui a permis de faire l'économie de dizaines de règlements détaillés. Un autre remède consiste à recourir systématiquement à la majorité qualifiée qui prive les Etats membres de vouloir imposer, dans le texte communautaire, tous les détails de leur réglementation interne pour ne pas avoir à la modifier ou à la simplifier.

Mais, il me semble, qu'au stade d'intégration aujourd'hui atteint par la construction européenne, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une répartition claire des compétences entre l'Union et ses Etats membres.

Cela dit, la tâche n'est pas facile car le champ des compétences exclusives a, de plus en plus, fait place à celui des compétences concurrentes ou partagées entre l'Union, les Etats nationaux et les Régions.

C'est pourquoi, il me semble que le plus simple consisterait à définir un certain nombre de domaines qui relèveraient de la compétence exclusive des Etats et dans les pays à structures fédérales, des Régions. Nous irions ainsi plus loin que la seule exigence de subsidiarité introduite par le traité de Maastricht.

Car la subsidiarité, vous le savez, procède avant tout d'une exigence éthique qui fait du respect de la dignité des personnes, et donc de l'exercice de leur responsabilité individuelle, la finalité de toute société.

Autrement dit, elle n'est pas seulement une limite à l'intervention d'une autorité supérieure, mais aussi une obligation d'agir vis à vis de l'échelon inférieur pour lui donner les moyens de s'accomplir. C'est dire l'ambiguïté du principe qui, s'il peut parfaitement justifier dans certains cas une intervention accrue de l'Union, a souvent été abusivement invoqué par les Etats pour s'opposer à tout progrès au niveau européen.

C'est pourquoi il me semble que, pour renforcer la vitalité du projet démocratique, il faudrait asseoir l'Europe sur une double légitimité : une légitimité des Etats-nation, représentés au Conseil européen, et une légitimité directe des citoyens à travers un Parlement européen mieux intégré dans le dispositif communautaire, ainsi qu'un exécutif mieux défini, la Commission institutionnellement responsable devant le Conseil Européen comme devant le Parlement.

### *Rendre l'Union plus efficace*

Autre exigence à laquelle nous nous devons de répondre : une exigence d'efficacité. Aux yeux de nos concitoyens, il pèse sur l'Union une obligation de résultat, comme en témoignent les reproches d'impuissance souvent formulés à l'égard de l'Europe, qu'il s'agisse de sa politique extérieure ou de son action contre le chômage, par exemple.

" Que voulons nous faire ensemble ? ". Telle est la première question que devraient se poser, en conscience, l'ensemble des Etats européens. Car, dans une Union de 27 à 30 membres, il paraît peu réaliste d'imaginer que tous puissent simultanément partager la même volonté d'aller de l'avant.

Mais il me semble qu'il faut soigneusement distinguer, ici, entre ceux qui "ne veulent pas" et ceux qui "ne peuvent pas". S'agissant de ceux qui "veulent" mais ne "peuvent pas", les traités ont toujours prévu des périodes transitoires leur permettant de rejoindre progressivement le peloton de tête.

S'agissant de ceux qui ne " veulent pas ", le problème est différent. La règle d'or, à ce sujet, a été formulée par l'ancien Ministre des Affaires étrangères. Hans Dietrich Genscher : aucun Etat ne peut être forcé d'aller plus loin qu'il ne le veut; mais, en revanche, aucun Etat ne peut empêcher les autres d'aller plus loin s'ils le souhaitent.

C'est pourquoi, j'avais, avant la conclusion du nouveau traité, espéré que soient mises en œuvre des formules permettant à une avant-garde de pays d'aller plus loin en certains domaines. Cette avant-garde serait bien entendu ouverte à tous les pays membres de l'Union, à condition qu'ils le veuillent et qu'ils en acceptent les contraintes et les devoirs.

### Donner à l'Europe tout son sens

Pour réussir ce modèle politique original que sera l'Union européenne, nous vous avons proposé les conditions d'un meilleur fonctionnement ; plus de démocratie, plus de compréhension, plus de transparence, plus d'efficacité.

Cela dit, et alors que nous avons insisté depuis deux jours sur la question centrale de l'identité, conçue comme une convergence d'idées et de comportements dans le respect de la diversité, l'édifice, aussi bien conçu soit-il, n'aurait pas la force nécessaire sans que nous retrouvions le sens de l'action collective, le sens d'une action politique à laquelle chaque citoyen est appelé à participer.

Et c'est précisément là que le présent colloque prend tout son intérêt. Il n'y a pas d'avenir sans considérer et faire fructifier le passé, recourir aux leçons qu'il nous prodigue. Car des peuples privés de référence au passé ne sont pas capables de s'inventer un avenir.

Éternelle et changeante, l'Europe doit être éternelle par ce qu'elle a apporté de meilleur à l'histoire humaine et qu'elle doit aujourd'hui encore cultiver. Changeante pour s'adapter, en tant que puissance, aux défis des temps présents et à venir, défis éthiques comme défis politiques et économiques.

Nous nous sommes efforcés aujourd'hui de trouver des raisons de vivre ensemble, des affinités à développer, des emprunts à faire aux autres pays de l'Europe. C'est déjà donner un sens à notre aventure commune.

C'est, avec l'approfondissement de la diversité dans les conditions du XXI<sup>e</sup> siècle, le chemin qui doit nous conduire à clarifier le projet et y rallier le plus grand nombre possible de citoyens. Et je ne le répéterai jamais assez : d'accorder de manière à la fois ambitieuse et réaliste, nos moyens à nos fins. Cette cohérence là est le meilleur atout pour faire réussir notre aventure collective.

Sur le chantier vaste et inédit de la constitution d'un grand ensemble d'Etats-nation, rien n'est jamais facile. Mais à ceux que cette difficulté découragerait, je renverrai à Jean Monnet, qui disait : *" je n'ai connu, pour ma part, qu'un seul chemin (pour unir les pays européens). Mais la durée du cheminement est incertain. La construction européenne, comme toutes les révolutions pacifiques, a besoin de temps. Le temps de convaincre, le temps d'adapter les esprits et d'ajuster les choses à de grandes transformations "*.